

**COORDINATION NATIONALE
des Comités de Défense des Hôpitaux
et Maternités de Proximité**

Siège social : Hôtel de Ville – 12400 **ST AFFRIQUE**

Site : <http://www.coordination-nationale.org>

Contact : postmaster@coordination-nationale.org



Pour une réelle Égalité sanitaire dans l'accès aux soins

La Coordination Nationale, au cours de ses 7^{èmes} Rencontres de Gisors (novembre 2006), interpelle les pouvoirs publics et les partis politiques pour qu'enfin des mesures sérieuses soient prises pour réaliser l'égalité sanitaire sur toute l'étendue du territoire.

Aujourd'hui, ce n'est un secret pour personne, les personnels médicaux sont très mal répartis, la démographie médicale n'est pas maîtrisée, et de ce fait les inégalités d'accès aux premiers soins sont de plus en plus intolérables.

La Coordination Nationale constate que :

Le nombre de médecins a triplé entre 1968 et 2000, alors que la population n'augmentait que de 20%. On aurait pu s'attendre à un redéploiement sur l'ensemble du territoire, alors qu'au contraire, le sud méditerranéen et la Région parisienne ont vu leur densité médicale augmenter par rapport au reste du territoire.

Les insuffisances du numéris clausus et les prochains départs en retraite massifs vont accentuer les problèmes sur le plan national.

Conséquences de cette politique :

Nous manquons désormais de médecins, surtout dans les zones périphériques des grandes villes et plus particulièrement en milieu rural. Des « déserts médicaux » vont se multiplier. Le manque de médecins, spécialistes surtout, va justifier la politique de fusions et de regroupement intempestifs que notre Coordination dénonce.

Propositions de la Coordination Nationale :

- 1- Accroissement du numéris clausus et maintien de celui-ci à un haut niveau, et prise en compte prioritaire des manques dans certaines spécialisations.
- 2- Création d'un « service médical national » : pendant les trois ou cinq premières années d'exercice de sa profession, tout médecin débutant sera tenu de respecter l'équilibre du territoire dans le choix de son installation. Bien entendu, en échange de ce service territorial temporaire, les collectivités territoriales et l'État prendront largement en charge les frais de formation.

Face à cette crise d'une très grande ampleur, des mesures énergiques s'imposent rapidement. C'est un problème global qui doit être résolu nationalement. En aucun cas, on ne peut laisser régions et départements gérer seuls ce problème, car les différences de richesses et de volonté risquent bien évidemment d'accentuer les inégalités régionales au lieu de les combler.

Les co-Présidents de la Coordination Nationale- Michel ANTONY & André LACHARD